

**COMMUNE DE BON-ENCOTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du MARDI 29 SEPTEMBRE 2020 à 18 h  
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 29 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 18 septembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Étaient présents :** Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. DEGUIN Gérard, Mme CHATOT Magali, Mr MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, Mme DELESCLUSE Pauline, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme ESPINASSE France.

**Étaient représentés :**

- Monsieur GABEN Stéphane pouvoir à Monsieur AMELING Christian.
- Monsieur BRUNOT Philippe pouvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.

Monsieur VALERO Jean-Michel a été désigné secrétaire de séance.

**2020.51 - CONSEIL MUNICIPAL – INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.**

***Démission de Monsieur Didier MESTRE, Liste « LA PROXIMITE AUX SERVICES DES BON-ENCONTRAIS » conduite par Monsieur Didier MESTRE - Installation de Madame France ESPINASSE, en qualité de Conseillère Municipale.***

Mes Chers Collègues,

**I - Exposé des motifs**

Par lettre reçue en mairie le 13 juillet 2020, Monsieur Didier MESTRE, Conseiller Municipal, nous a fait part de sa démission.

Conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-4, du CGCT la démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le Département. Le remplacement du Conseiller Municipal se faisant suivant l'ordre de la liste sur laquelle il a été élu.

Madame France ESPINASSE nous a confirmé par écrit, le 21 juillet dernier, vouloir accepter le mandat de Conseillère municipale.

**II - Considérants et références juridiques**

Vu l'article L. 2121-4 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre de Monsieur Didier MESTRE en date du 8 juillet 2020, reçue en mairie le 13 juillet 2020, informant Madame Le Maire de son intention de démissionner de son mandat de conseiller municipal,

Vu la lettre en date du 15 juillet 2020 adressée à Madame Le Préfet de Lot et Garonne pour l'informer de la démission de Monsieur Didier MESTRE,

Vu la lettre en date du 21 juillet 2020 de Madame France ESPINASSE, se situant immédiatement après le dernier conseiller municipal élu de la liste « **LA PROXIMITE AUX SERVICES DES BON-ENCONTRAIS** », par laquelle elle informe Madame Le Maire de son souhait de siéger au sein du Conseil Municipal de Bon-Encontre,

**Considérant l'exposé ci-dessus**, j'ai l'honneur, Mes Chers Collègues,

**D'INSTALLER** Madame France ESPINASSE demeurant 162, impasse Printemps 47000 AGEN, au sein du Conseil Municipal de la Commune de Bon-Encontre.

**DE DIRE** que Madame France ESPINASSE siégera également dans les sept commissions municipales dans lesquelles Monsieur Didier MESTRE était désigné.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,**

**Prend acte** que Madame France ESPINASSE fait désormais partie du Conseil Municipal, en lieu et place de Monsieur Didier MESTRE, démissionnaire.

**Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.**

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.  
Affichage le 5 octobre 2020

Pour copie conforme,

Madame Le Maire

**Laurence LAMY**

